

Management & Communication

« Risque pénal »

Finalités / Objectif opérationnel : A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de connaître l'étendue de sa responsabilité pénale, identifier ses droits et acquérir de bons réflexes face aux investigations judiciaires.

Public : Directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeur ressources humaines d'un établissement de santé

Niveau préalable requis : aucun

Intervenant(s) : Alexandre de Konn (Avocat spécialiste en droit pénal)

Objectifs pédagogiques :

- Connaître et maîtriser les contours de sa responsabilité pénale
- Identifier les principales sources du risque pénal
- Identifier ses droits et acquérir de bons réflexes face aux investigations judiciaires

Méthodes pédagogiques :

- Méthode informative : apport théorique de connaissances
- Méthode applicative au travers de mises en situation
- Analyse de retour d'expérience

Méthodes d'évaluation :

- Quiz en début et en fin de formation
- Débriefing au moment de l'analyse des cas pratiques

Retour de nos apprenants

Session 2022

Nombre de participants : 6

Satisfaction globale : 100 % sont satisfaits de la formation.

100% considèrent que la formation est adaptée à leurs préoccupations professionnelles.

100% considèrent que les compétences acquises s'appliquent dans l'environnement du travail
la formation s'applique dans l'environnement du travail.

100% sont très satisfaits des intervenants.

Dates :

13 et 14 juin 2023 - **Présentiel**

Tarifs : 3 000 € TTC
2 jours (14 heures)

« Risque pénal »

Programme et déroulé de la formation - Présentiel -

Mardi 13 juin 2023 / 9h00-17h00

9h00 - 10h00 : Mise en perspective de la formation
Présentation des participants et des attentes
Quizz (combattre les idées reçues)

10h00 - 12h30 : Les conditions de mise en cause de la responsabilité pénale

- La distinction entre la responsabilité pénale et civile
- L'origine du risque pénal, l'infraction pénale et les sanctions
- Les règles d'imputabilité
- Les conditions d'engagement de la responsabilité des personnes morales appliquées aux CLCC

12h30 - 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 16h30 : Panorama des infractions en lien avec les activités médicales au préjudice du patient

- Les atteintes à la vie et à l'intégrité physique du malade
- Les infractions liées à la vulnérabilité du malade
- Les atteintes aux obligations professionnelles à l'égard du patient
- Les abus de la liberté d'expression
- Les atteintes spécifiques à la pratique de la médecine

16h30 – 17h00 ; Bilan de la première journée

Mercredi 14 juin 2023 / 9h00-17h00

9h00 – 12h30 : Panorama des infractions en lien avec les activités de directeur général au préjudice des CLCC ou des salariés

- Les atteintes aux biens
- Les atteintes à la probité
- Les infractions en droit du travail
- Les atteintes à l'environnement

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 16h30 : Gérer et faire face à une crise judiciaire

- Les acteurs de la procédure pénale
- Les étapes essentielles de la procédure
- Les actes d'enquête
- L'audition, la garde-à-vue et la mise en examen
- Se préparer à une crise judiciaire

16h30 – 17h00 : Conclusion et évaluation